97217.0016

NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.		C.1
40	26/6/97		27	9			

COMPTES ANNUELS

RAISON OU DENOMINATION SOCIALE : ROB SA

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Bld de la WOLUWE N° : 28 Bte :

Code postal : 1150 Commune : Bruxelles 15

Registre : RC Greffe de : BRUXELLES N° : 617.49

Numéro de T.V.A. ou numéro national 402.824.964

DATE 05/01/1989 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du 20/05/1997

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/02/1996 au 31/01/1997

Exercice précédent du 01/02/1995 au 31/01/1996

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / ~~non~~ *

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

PAQUES Philippe, Directeur
Champ de Leez 16 , 5031 Grand-Leez, BELGIQUE
Administrateur délégué Début de mandat : 20/05/1996 Fin de mandat : 20/05/1997

LIEVENS Rudy, Directeur
Gontrodeheirweg 107 , 9090 Melle, BELGIQUE
Président du conseil d'administration Début de mandat : 20/05/1996 Fin de mandat : 20/05/1997

PURNODE Alain, Directeur
Rue Du Brocsous 52 , 1325 Dion-Valmont, BELGIQUE
Administrateur Début de mandat : 18/05/1993 Fin de mandat : 16/05/1999

(éventuellement suite page C.1bis)

Sont joints aux présents comptes annuels : - le rapport des commissaires*
- un document comprenant les indications prévues par l'art. 77, al. 4 et 5, des lois coordonnées sur les sociétés commerciales (relatif au rapport de gestion)*

Nombre total de pages déposées : 25 Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : C.7 C.10 C.11 C.19

Signature (nom et qualité)

PH. PAQUES
DIRECTEUR GENERAL

Signature (nom et qualité)

R. Lievens
président

* Biffer ce qui ne convient pas.

T.V.A.	402.824.964	C.1bis

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page C.1)

DUVILLIER Bernard, Directeur
Afrikalaan 21 , 3080 Tervuren, BELGIQUE
Administrateur Début de mandat : 18/04/1995 Fin de mandat : 20/05/1997

SCHROEVEN Willy, Directeur
O.L.Vrouwstraat 106 , 3570 Alken, BELGIQUE
Administrateur Début de mandat : 20/05/1996 Fin de mandat : 20/05/1997

VERCRUYSSE Rudy, Directeur
Av. Fond Marie Monseu 9A , 1330 Rixensart, BELGIQUE
Président du conseil d'administration Début de mandat : 22/05/1991 Fin de mandat : 30/04/1996

ALBRECHT Robert, Directeur
Muggenberglei 224 , 2100 Deurne (Antwerpen), BELGIQUE
Administrateur Début de mandat : 17/05/1994 Fin de mandat : 20/05/1996

ERNST & YOUNG S.C.C. (B 160)
Be 446.334.711
Av; Marcel Thiry 204 , 1200 Woluwé-Saint-Lambert, BELGIQUE
Commissaire-réviseur Début de mandat : 16/05/1995 Fin de mandat : 15/05/1998

Est représenté par :
PETERKENNE Pierre-Florent, Réviseur Entreprise
Av. Marcel Thiry 204 , 1200 Woluwé-Saint-Lambert, BELGIQUE

(éventuellement suite page C.1ter)

. L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

. Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable inscrit au tableau des experts-comptables externes de l'Institut des Experts-Comptables ou à un reviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire ? : OUI/NON (1)

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de l'Institut des Experts-Comptables ou de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise (2); B. Etablissement des comptes annuels (2); C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

(1) Biffer ce qui ne convient pas.
(2) Mention facultative.

97217.0018

T.V.A.	402.824.964	C.2

1. BILAN APRES REPARTITION

A C T I F

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	203 033	235 117
I. FRAIS D'ETABLISSEMENT (ann. I)	20		
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (ann. II)	21		
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (ann. III)	22/27	202 966	235 007
A. Terrains et constructions	22	139 551	140 313
B. Installations, machines et outillage	23	63 411	94 679
C. Mobilier et matériel roulant	24	4	15
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (ann. IV et V)	28	67	110
A. Entreprises liées	280/1		
1. Participations	280		
2. Créances	281		
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3		
1. Participations	282		
2. Créances	283		
C. Autres immobilisations financières	284/8	67	110
1. Actions et parts	284	2	2
2. Créances et cautionnements en numéraire	285/8	65	108
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	72 732	95 087
V. CREANCES A PLUS D'UN AN	29		
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291		
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION	3	39 657	65 925
A. Stocks	30/36	39 657	65 925
1. Approvisionnements	30/31		4 427
2. En-cours de fabrication	32		
3. Produits finis	33		
4. Marchandises	34	39 657	61 498
5. Immeubles destinés à la vente	35		
6. Acomptes versés	36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS	40/41	19 583	14 061
A. Créances commerciales	40	10 291	11 657
B. Autres créances	41	9 292	2 404
VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE (ann. V et VI)	50/53		
A. Actions propres	50		
B. Autres placements	51/53		
IX. VALEURS DISPONIBLES	54/58	7 165	8 011
X. COMPTES DE REGULARISATION (ann. VII)	490/1	6 327	7 090
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	275 765	330 204

97217.0019

T.V.A.	402.824.964	C.3

PASSIF	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
CAPITAUX PROPRES	10/15	(413 636)	(311 264)
I. CAPITAL (ann. VIII)	10	30 713	30 713
A. Capital souscrit	100	30 713	30 713
B. Capital non appelé (-)	101	( )	( )
II. PRIMES D'EMISSION	11	547	547
III. PLUS-VALUES DE REEVALUATION	12	76 172	76 172
IV. RESERVES	13	27 634	27 634
A. Réserve légale	130	2 670	2 670
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133	24 964	24 964
V. BENEFICE REPORTE	140		
PERTE REPORTEE (-)	141	(548 702)	(446 330)
VI. SUBSIDES EN CAPITAL	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	69 121	59 772
VII. A. Provisions pour risques et charges	160/5	69 121	59 772
1. Pensions et obligations similaires	160	45 254	52 655
2. Charges fiscales	161		
3. Grosses réparations et gros entretien	162		
4. Autres risques et charges (ann. IX)	163/5	23 867	7 117
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	620 280	581 696
VIII. DETTES A PLUS D'UN AN (ann. X)	17	26 212	32 765
A. Dettes financières	170/4	26 212	32 765
1. Emprunts subordonnés	170		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	171		
3. Dettes de location-financement et assimilées	172		
4. Etablissements de crédit	173	26 212	32 765
5. Autres emprunts	174		
B. Dettes commerciales	175		
1. Fournisseurs	1750		
2. Effets à payer	1751		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. DETTES A UN AN AU PLUS (ann. X)	42/48	592 300	546 145
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	6 553	6 553
B. Dettes financières	43	496 004	377 230
1. Etablissements de crédit	430/8	496 004	377 230
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	58 078	118 320
1. Fournisseurs	440/4	58 078	118 320
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	31 100	43 447
1. Impôts	450/3	5 255	3 362
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	25 845	40 085
F. Autres dettes	47/48	565	595
X. COMPTES DE REGULARISATION (ann. XI)	492/3	1 768	2 786
TOTAL DU PASSIF	10/49	275 765	330 204

97217.0020

T.V.A.	402.824.964	C.4

2. COMPTE DE RESULTATS (sous la forme de liste)	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
I. VENTES ET PRESTATIONS	70/74	651 182	738 346
A. Chiffre d'affaires (ann. XII, A)	70	645 537	725 154
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	71		
C. Production immobilisée	72		
D. Autres produits d'exploitation (ann. XII, B)	74	5 645	13 192
II. COUT DES VENTES ET DES PRESTATIONS (-)	60/64	(689 481)	(824 938)
A. Approvisionnements et marchandises	60	427 486	490 231
1. Achats	600/8	401 218	495 658
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	609	26 268	(5 427)
B. Services et biens divers	61	51 037	68 297
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. XII, C2)	62	199 290	245 424
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	12 827	15 193
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations +, reprises -) (ann. XII, D)	631/4	371	251
F. Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations et reprises -) (ann. XII, C3 et E)	635/7	(7 401)	(221)
G. Autres charges d'exploitation (ann. XII, F)	640/8	5 871	5 763
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	( )	( )
III. BENEFICE D'EXPLOITATION (+)	70/64		
PERTE D'EXPLOITATION (-)	64/70	(38 299)	(86 592)
IV. PRODUITS FINANCIERS	75	1 376	1 909
A. Produits des immobilisations financières	750		
B. Produits des actifs circulants	751		
C. Autres produits financiers (ann. XIII, A)	752/9	1 376	1 909
V. CHARGES FINANCIERES (-)	65	(20 263)	(22 511)
A. Charges des dettes (ann. XIII, B et C)	650	15 741	18 026
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II.E. (dotations +, reprises -) (ann. XIII, D)	651		
C. Autres charges financières (ann. XIII, E)	652/9	4 522	4 485
VI. BENEFICE COURANT AVANT IMPOTS (+)	70/65		
PERTE COURANTE AVANT IMPOTS (-)	65/70	(57 186)	(107 194)

T.V.A.	402.824.964	C.5

2. COMPTE DE RESULTATS (sous la forme de liste) (suite)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
VI. BENEFICE COURANT AVANT IMPOTS.....(+)	(70/65)		
PERTE COURANTE AVANT IMPOTS.....(-)	(65/70)	(57 186)	(107 194)
VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	76	889	39 955
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles.....	760		
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières...	761		
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels.....	762	889	
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés.....	763		39 955
E. Autres produits exceptionnels (ann. XIV, A).....	764/9		
VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES.....(-)	66	(46 075)	(120)
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles..	660	2 159	
B. Réductions de valeur sur immobilisations financières.....	661		
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels (dotations +, utilisations -).....	662	17 639	(14 782)
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés.....	663	14 269	
E. Autres charges exceptionnelles (ann. XIV, B).....	664/8	12 008	14 902
F. Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration.....(-)	669	( )	( )
IX. BENEFICE DE L'EXERCICE AVANT IMPOTS.....(+)	70/66		
PERTE DE L'EXERCICE AVANT IMPOTS.....(-)	66/70	(102 372)	(67 359)
IX bis. A. Prélèvements sur les impôts différés .....(+)	780		
B. Transfert aux impôts différés .....(-)	680	( )	( )
X. IMPOTS SUR LE RESULTAT.....(-)(+)	67/77		
A. Impôts (ann. XV).....(-)	670/3	( )	( )
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales.....	77		
XI. BENEFICE DE L'EXERCICE.....(+)	70/67		
PERTE DE L'EXERCICE.....(-)	67/70	(102 372)	(67 359)
XII. PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES IMMUNISEES.....(+)	789		
TRANSFERT AUX RESERVES IMMUNISEES.....(-)	689	( )	( )
XIII. BENEFICE DE L'EXERCICE A AFFECTER.....	(70/68)		
PERTE DE L'EXERCICE A AFFECTER.....(-)	(68/70)	(102 372)	(67 359)

T.V.A.	402.824.964	C.6

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	Codes	Exercice	Exercice précédent
		(en milliers de francs)	
A. BENEFICE A AFFECTER	70/69		
PERTE A AFFECTER (-)	69/70	(548 702)	(446 330)
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68		
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	(102 372)	(67 359)
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	(446 330)	(378 971)
B. PRELEVEMENTS SUR LES CAPITAUX PROPRES	791/2		
1. sur le capital et les primes d'émission	791		
2. sur les réserves	792		
C. AFFECTATIONS AUX CAPITAUX PROPRES (-)	691/2	( )	( )
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921		
D. RESULTAT A REPORTER			
1. Bénéfice à reporter (-)	693	( )	( )
2. Perte à reporter	793	548 702	446 330
E. INTERVENTION D'ASSOCIES DANS LA PERTE	794		
F. BENEFICE A DISTRIBUER (-)	694/6	( )	( )
1. Rémunération du capital	694		
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

3. ANNEXE

I. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT, en milliers de francs (rubrique 20 de l'actif)	Codes	Montants
Valeur comptable nette au terme de l'exercice précédent	8001	
Mutations de l'exercice :		
. Nouveaux frais engagés	8002	
. Amortissements (-)	8003	( )
. Autres (+)(-)	8004	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	8005	
dont : - Frais de constitution et d'augmentation de capital, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	
- Frais de restructuration	204	

97217.0023

T.V.A.	402.824.964

C.8

III. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES, en milliers de francs (rubriques 22 à 27 de l'actif)

	Codes	1. Terrains et constructions (rubrique 22)	2. Installations, machines + outillage (rubrique 23)	3. Mobilier et matériel roulant (rubrique 24)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815	77 915	204 346	593
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816	849	3 601	
. Cessions et désaffectations (-)	817	( )	(54 235)	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	818			
Au terme de l'exercice	819	78 764	153 712	593
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820	76 172		
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	824			
Au terme de l'exercice	825	76 172		
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826	13 774	109 668	578
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827	1 611	13 364	11
. Repris car excédentaires (-)	828	( )	( )	( )
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectat. (-)	830	( )	(32 731)	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	831			
Au terme de l'exercice	832	15 385	90 301	589
d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EXERC. (a)+(b)-(c)	833	139 551	63 411	4

	Codes	4. Location-financem. droits similaires (rubrique 25)	5. Autres immobilisations corporelles (rubrique 26)	6. Immobilisations en cours et acomptes (rubrique 27)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	815			
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	816			
. Cessions et désaffectations (-)	817	( )	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	818			
Au terme de l'exercice	819			
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	820			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	821			
. Acquises de tiers	822			
. Annulées (-)	823	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	824			
Au terme de l'exercice	825			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	826			
Mutations de l'exercice :				
. Actés	827			
. Repris car excédentaires (-)	828	( )	( )	( )
. Acquis de tiers	829			
. Annulés à la suite de cessions et désaffectat. (-)	830	( )	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	831			
Au terme de l'exercice	832			
d) VALEUR COMPT. NETTE AU TERME DE L'EXERC. (a)+(b)-(c)	833			
dont : . Terrains et constructions	250			
. Installations, machines et outillage	251			
. Mobilier et matériel roulant	252			

97217.0024

T.V.A.	402.824.964	C.9

IV. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES, en milliers de francs (rubrique 28 de l'actif)

	Codes	Entreprises 1. liées	2. avec un lien de participation	3. autres
1. Participations, actions et parts		(rubrique 280)	(rubrique 282)	(rubrique 284)
a) VALEUR D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent	835			2
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	836			
. Cessions et retraits (-)	837	( )	( )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	838			
Au terme de l'exercice	839			2
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent	840			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	841			
. Acquises de tiers	842			
. Annulées (-)	843	( )	( )	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	844			
Au terme de l'exercice	845			
c) REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent	846			
Mutations de l'exercice :				
. Actées	847			
. Reprises car excédentaires (-)	848	( )	( )	( )
. Acquises de tiers	849			
. Annulées à la suite de cessions et retraits (-)	850	( )	( )	( )
. Transféréés d'une rubrique à une autre (+)(-)	851			
Au terme de l'exercice	852			
d) MONTANTS NON APPELES				
Au terme de l'exercice précédent	853			
Mutations de l'exercice (+)(-)	854			
Au terme de l'exercice	855			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	856			2
2. Créances		(rubrique 281)	(rubrique 283)	(rubrique 285/8)
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERC. PREC.	857			108
Mutations de l'exercice :				
. Additions	858			
. Remboursements (-)	859	( )	( )	(43)
. Réductions de valeur actées (-)	860	( )	( )	( )
. Réductions de valeur reprises	861			
. Différences de change (+)(-)	862			
. Autres (+)(-)	863			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	864			65
REDUCTIONS DE VALEUR CUMULEES SUR CREANCES AU TERME DE L'EXERCICE	865			

97217.0025

VI. PLACEMENTS DE TRESORERIE : AUTRES PLACEMENTS, en milliers de francs (rubrique 51/53 de l'actif)

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIONS ET PARTS	51		
Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Montant non appelé (-)	8682	( )	( )
TITRES A REVENU FIXE	52		
dont émis par des établissements de crédit	8684		
COMPTES A TERME DETENUS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	53		
avec une durée résiduelle ou de préavis :			
. d'un mois au plus	8686		
. de plus d'un mois à un an au plus	8687		
. de plus d'un an	8688		
AUTRES PLACEMENTS DE TRESORERIE NON REPRIS CI-AVANT	8689		

VII. COMPTES DE REGULARISATION, en milliers de francs

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important.	Exercice
Frais périodiques payés d'avance pour exercices ultérieurs	1 668
Stocks matières consommables + divers	4 659

VIII. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants en milliers de francs	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	30 713	xxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
- Au terme de l'exercice	8701	30 713	xxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
2.1. Catégories d'actions			
Actions S.D.V.N		30 713	3 060
2.2. Actions nominatives ou au porteur			
Nominatives	8702	xxxxxxxxxxxxx	3 060
Au porteur	8703	xxxxxxxxxxxxx	

T.V.A.	402.824.964	C.13

VIII. ETAT DU CAPITAL (suite)

	Codes	1. Montant non appelé (rubrique 101)	2. Montant appelé non versé
		(en milliers de francs)	
B. CAPITAL NON LIBERE..... Actionnaires redevables de libération			
(suite éventuellement page)			
TOTAL.....	871		

	Codes	1. Montant du capital détenu (en milliers de francs)	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
- la société elle-même.....	872		
- ses filiales.....	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS (montants en milliers de francs)			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours.....	8740		
. Montant du capital à souscrire.....	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre.....	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation.....	8745		
. Montant du capital à souscrire.....	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre.....	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT ..... (en milliers de francs)	8751		

	Codes	1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL.....	876		
dont : - détenues par la société elle-même.....	877		
- détenues par les filiales.....	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

IX. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES, en milliers de francs

Ventilation de la rubrique 163/5 du passif si celle-ci représente un montant important.

	Exercice
Litige avec l'ONSS pour 3.180.676 BEF relatif à la modération salariale de l'exercice 1985	724
Provision pour départ du personnel suite à la restructuration	23 143

97217.0027

T.V.A.	402.824.964

C.14

X. ETAT DES DETTES, en milliers de francs

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Codes	DETTES 1. échéant dans l'année (rubrique 42)	2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	3. ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
DETTES FINANCIERES	880	6 553	26 212	
1. Emprunts subordonnés	881			
2. Emprunts obligataires non subordonnés	882			
3. Dettes de location-financement et assimilées	883			
4. Etablissements de crédit	884	6 553	26 212	
5. Autres emprunts	885			
DETTES COMMERCIALES	886			
1. Fournisseurs	887			
2. Effets à payer	888			
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	889			
AUTRES DETTES	890			
TOTAL	891	6 553	26 212	

B. DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (ou partie des dettes) GARANTIES PAR 1. les pouvoirs publics belges	2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
DETTES FINANCIERES	892		
1. Emprunts subordonnés	893		
2. Emprunts obligataires non subordonnés	894		
3. Dettes de location-financement et assimilées	895		
4. Etablissements de crédit	896		
5. Autres emprunts	897		
DETTES COMMERCIALES	898		
1. Fournisseurs	899		
2. Effets à payer	900		
ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	901		
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxxx	
2. Rémunérations et charges sociales	904		
AUTRES DETTES	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

	Codes	Exercice
1. Impôts (rubrique 450/3 du passif)		
a) Dettes fiscales échues	9072	
b) Dettes fiscales non échues	9073	5 255
c) Dettes fiscales estimées	450	
2. Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)		
a) Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
b) Autres dettes salariales et sociales	9077	25 845

97217.0028

T.V.A.	402.824.964	C.15

XI. COMPTES DE REGULARISATION, en milliers de francs

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important.

	Exercice
Les charges non-facturées mais exigibles au 31/01/1997	851
Créditeurs divers à réaliser	917

XII. RESULTATS D'EXPLOITATION, montants en milliers de francs,

A. CHIFFRE D'AFFAIRES NET (rubrique 70) : ventilation par catégorie d'activité et marché géographique A COMMUNIQUER EN ANNEXE AU DOCUMENT NORMALISE, dans la mesure où, du point de vue de l'organisation de la vente des produits et de la prestation des services relevant des activités ordinaires de l'entreprise, ces catégories et marchés diffèrent entre eux de façon considérable.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
B. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 74)			
dont : Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
C1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	145	206
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	149.9	
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088	280 623	
C2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	147 230	179 169
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	50 566	63 734
c) Primes patronales pour assurances extra-légales	622	51	62
d) Autres frais de personnel	623	1 443	2 459
e) Pensions	624		
C3. PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7)			
Dotations (+); utilisations et reprises (-)	635	(7 401)	(221)
D. REDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)			
1. Sur stocks et commandes en cours			
. actées	9110		
. reprises (-)	9111	( )	( )
2. Sur créances commerciales			
. actées	9112	379	302
. reprises (-)	9113	(8)	(51)
E. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)			
Constitutions	9115	1 306	7 158
Utilisations et reprises (-)	9116	(8 707)	(7 379)
F. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	5 871	5 763
Autres	641/8		
G. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE			
1. Nombre total à la date de clôture	9096	1	
2. Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	3.0	
Nombre effectif d'heures prestées	9098	1 976	
Frais pour l'entreprise	617	1 313	

T.V.A.	402.824.964	C.16

XIII. RESULTATS FINANCIERS, en milliers de francs	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 752/9)			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats :			
. subsides en capital	9125		
. subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers, s'ils sont importants.			
Profits sur change		43	269
Autres profits financiers		33	20
Recettes transactions EFT		396	432
Escomptes obtenus		904	1 188
B. AMORTISSEMENT DES FRAIS D'EMISSION D'EMPRUNTS ET DES PRIMES DE REMBOURSEMENT	6501		
C. INTERETS PORTES A L'ACTIF	6503		
D. REDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)			
Actées	6510		
Reprises (-)	6511	( )	( )
E. AUTRES CHARGES FINANCIERES (rubrique 652/9)			
Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances	653		
PROVISIONS A CARACTERE FINANCIER			
Constituées	6560		
Utilisées et reprises (-)	6561	( )	( )
Ventilation des autres charges, si elles sont importantes.			
Pertes sur change sur importation		94	165
Charges transactions EFT		614	696
Frais de banque et agios		2 054	1 749
Autres frais finaciers et commissions sur cartes de crédit		1 612	1 874

XIV. RESULTATS EXCEPTIONNELS, en milliers de francs	Codes	Exercice
A. Ventilation des AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9), s'ils sont importants.		
B. Ventilation des AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8), si elles sont importantes.		
Indemnités licenciements suite restructurations		12 008

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT, en milliers de francs	Codes	Exercice
A. DETAIL DE LA RUBRIQUE 670/3		
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	
a. Impôts et précomptes dus ou versés	9135	
b. Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif (-)	9136	( )
c. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif)	9137	
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	
a. Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	
b. Suppléments d'impôts estimés (portés à la rubrique 450/3 du passif) ou provisionnés (portés à la rubrique 161 du passif)	9140	

T.V.A.	402.824.964	C.17

XV. IMPOTS SUR LE RESULTAT, en milliers de francs (suite)

B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal (si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

Exercice

C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPOTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

	Codes	Exercice
D. SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)		
1. Latences actives	9141	531 967
- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	529 153
- Déductions pour investissements		2 814
2. Latences passives	9144	

XVI. TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE ET IMPOTS A CHARGE DE TIERS, en milliers de francs

	Codes	Exercice	Exercice précédent
A. Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte :			
1. à l'entreprise (déductibles)	9145	46 408	72 081
2. par l'entreprise	9146	64 695	77 295
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :			
1. précompte professionnel	9147	41 417	46 788
2. précompte mobilier	9148		

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, en milliers de francs

	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
dont :		
. Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
. Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
. Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	

T.V.A.	402.824.964	C.18

XVII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN, en milliers de francs (suite)

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres.....	Codes	Exercice	
		pour sureté de dettes et engagements	
		1. de l'entreprise	2. de tiers
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés.....	916		
.. montant de l'inscription.....	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription.....	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés.....	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause.....	920		

Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise, s'ils ne sont pas portés au bilan	Codes	Exercice

Engagements importants d'acquisition d'immobilisations

Engagements importants de cession d'immobilisations

Marché à terme :		
. Marchandises achetées (à recevoir).....	9213	
. Marchandises vendues (à livrer).....	9214	
. Devises achetées (à recevoir).....	9215	
. Devises vendues (à livrer).....	9216	

Engagements résultant de garanties techniques attachées à des ventes ou prestations déjà effectuées

(éventuellement suite page)

Litiges importants et autres engagements importants

- Litige avec ONSS pour 3.108.676 FB relatif à la modération salariale de l'exercice 1985 Provisionné pour 723.600 FB selon avis de nos avocats.
- Provision pour départ du personnel apès le 31/01/97 suite à la rrestructuration pour un montant de 23.142.964 FB.

(éventuellement suite page 25)

97217.0032

XVIII. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION, en milliers de francs

	Codes	ENTREPRISES LIEES		ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION	
		1. Exercice	Exercice précédent	2. Exercice	Exercice précédent
1. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	925				
. Participations	926				
. Créances: subordonnées	927				
autres	928				
2. CREANCES	929	8 426	926		
. A plus d'un an	930				
. A un an au plus	931	8 426	926		
3. PLACEMENTS DE TRESORERIE	932				
. Actions	933				
. Créances	934				
4. DETTES	935	544 197	442 924		
. A plus d'un an	936	26 212	32 765		
. A un an au plus	937	517 985	410 159		

	Codes	ENTREPRISES LIEES	
		Exercice	Exercice précédent
5. - GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
6. AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	9401		
7. RESULTATS FINANCIERS			
. Produits des immobilisations financières	9421		
. Produits des actifs circulants	9431		
. Autres produits financiers	9441		
. Charges des dettes	9461	15 742	18 026
. Autres charges financières	9471		
8. CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISES			
. Plus-values réalisées	9481		
. Moins-values réalisées	9491		

97217.0033

T.V.A.	402.824.964	C.21

DECLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDES

A. Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions de l'arrêté royal du 6 mars 1990 relatif aux comptes consolidés des entreprises

L'entreprise

. établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 6 mars 1990 relatif aux comptes consolidés des entreprises : OUI / NON (1)

. n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s) :

a. L'entreprise et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 9 de l'arrêté royal précité : OUI / NON (1)

b. L'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation : OUI / NON(1)
Si oui :
. Justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 8, paragraphes 2 et 3 dudit arrêté :

Etablit des comptes consolidés pour l'ensemble le plus grand

. Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de T.V.A. ou numéro national de l'entreprise mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

GIB SA.
Rue Neuve 111
1000 Bruxelles 1 BELGIQUE
BE 448.842.655

B. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale ou filiale commune

. Nom, adresse complète du siége et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, numéro de T.V.A. ou numéro national de l'(des) entreprise(s) mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation (2) :

. Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus (2) :

(1) Biffer ce qui ne convient pas.
(2) Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

97217.0034

4. BILAN SOCIAL

Le cas échéant, le numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Sociale (numéro ONSS) : 000-0190344-06

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 202.00

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPEES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	128.7	38.1	149.9 (ETP)	(ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	240 992	39 631	280 623 (T)	(T)
Frais de personnel (en milliers de francs)	102	175 884	23 406	199 290 (T)	(T)
Avantages accordés en sus du salaire (en milliers de francs)	103	xxxxxxxxxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxxxxxxxxxx	(T)	(T)

2. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	117	28	132.9
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	112	20	123.9
Contrat à durée déterminée	111	5	8	9.0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
c. Par sexe				
Hommes	120	50	2	50.7
Femmes	121	67	26	82.2
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	5		5.0
Employés	134	107	20	118.9
Ouvriers	132			
Autres	133	5	8	9.0

B. PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen des personnes occupées	150	3.0	
Nombre effectif d'heures prestées	151	1 976	
Frais pour l'entreprise (en milliers de francs)	152	1 313	

97217.0035

T.V.A.	402.824.964	C.23

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTREES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	6	53	35.4
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210			
Contrat à durée déterminée	211	6	53	35.4
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	220			
secondaire	221	5	25	18.9
supérieur non universitaire	222			
universitaire	223			
Femmes : primaire	230			
secondaire	231		28	15.5
supérieur non universitaire	232	1		1.0
universitaire	233			

B. SORTIES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	70	76	112.2
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	43	6	46.3
Contrat à durée déterminée	311	27	70	65.9
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
c. Par sexe et niveau d'études				
Hommes : primaire	320			
secondaire	321	23	38	44.1
supérieur non universitaire	322			
universitaire	323			
Femmes : primaire	330			
secondaire	331	47	38	68.1
supérieur non universitaire	332			
universitaire	333			
d. Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Prépension	341	5		5.0
Licenciement	342	27	10	32.5
Autre motif	343	38	66	74.7
dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

T.V.A.	402.824.964	C.24

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	Nombre de travailleurs concernés		3. Avantage financier (en milliers de francs)
		1. Nombre	2. Equivalents temps plein	
1. Mesures comportant un avantage financier (1)				
1.1. Plan d'entreprise	400(2)			
. Hommes	401			
. Femmes	402			
1.2. Plan d'embauche des jeunes	403			
1.3. Bas salaires	404	56	22.4	68
1.4. Accords pour l'emploi 1995-1996	405(2)			
. Hommes	406			
. Femmes	407			
1.5. Plan d'embauche pour les chômeurs de longue durée	408			
1.6. Maribel	409			
1.7. Emplois de réinsertion (plus de 50 ans)	410			
1.8. Prépension conventionnelle à mi-temps	411			
1.9. Interruption complète de carrière	412	11	9.8	5 712
1.10. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	413	3	1.3	467
2. Autres mesures				
2.1. Contrat de première expérience professionnelle	500			
2.2. Emplois - tremplin	501	1	1.0	
2.3. Stage des jeunes	502			
2.4. Conventions emploi - formation	503			
2.5. Contrat d'apprentissage	504			
2.6. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505	6	3.3	
2.7. Prépension conventionnelle	506			

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :			
- total pour l'exercice	550	77	37.8
- total pour l'exercice précédent	560		

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Nombre de travailleurs concernés	2. Nombre d'heures de formation suivies	3. Coût pour l'entreprise (en milliers de francs)
Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur				
. Hommes	580			
. Femmes	581			

(1) Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.
(2) Les rubriques 400 et 405 représentent les totaux de la ventilation Hommes/Femmes (400 = 401 + 402 et 405 = 406 + 407).

T.V.A.	402.824.964

ANNEXE N.2 AUX ANNEXES DU BILAN DU 31/01/1997

I. Informations relatives aux méthodes d'évaluation utilisées selon les règles établies par le Conseil d'Administration aux réunions du 16/12/1985, du 20/10/1989, du 06/12/1990, du 07/10/1991 et du 30/08/1993.

Les présentes règles d'évaluation tiennent compte :
a) des règles légales de l'A.R. du 08/10/1976 qui ne sont pas retranscrites ici.
b) des règles particulières arrêtées ci-après :

1) Immobilisations incorporelles
Sans objet actuellement.

2) Immobilisations corporelles
Elles sont évaluées à leur valeur d'acquisition légale.
Elles sont amorties sur base annuelle et sur la durée de vie utile estimée en appliquant les taux suivants :

	Amortissement linéaire
- Bâtiments commerciaux et administratifs....	2%
- Installations et agencements, selon le siège d'exploitation.....	5 OU 10%
- Matériel de bureau.....	15%
- Matériel des sièges d'exploitation.....	10%
- Mobilier.....	10%
- Parc automobile.....	20%

Biens immeubles et meubles détenus en leasing :
- amortissement selon le même rythme et les mêmes montants que l'apurement de la dette.

Lors de sa réunion du 07/10/1991 le Conseil d'Administration décide que suite à la levée d'option d'achat de l'immeuble et du terrain du 28 boulevard de la Woluwe à Woluwé-Saint-Pierre, toutes les charges imputées à cette opération à titre d'investissements en construction en 1991 seront amorties sur 30 années ; un loyer emphythéotique ayant déjà été payé sur une période de 20 ans par quarts trimestriels.

T.V.A.	402.824.964

ANNEXE N. 2 AUX ANNEXES DU BILAN DU 31/01/1997

I. Informations relatives aux méthodes d'évaluation utilisées (suite).

4. Immobilisations financières
Les actions ou parts sont actées à leur valeur d'acquisition. Les cautionnements et les créances à plus d'un an sont comptabilisées à leur valeur nominale.

5. Stocks
Les stocks sont évalués à leurs prix de revient ou à leur valeur marchande si elle est inférieure par individualisation du prix de chaque élément. Les coûts de revient sont déterminés selon la méthode FIFO.
Par prix de revient, il faut entendre :
- Pour les marchandises destinées directement à la vente et les autres produits achetés (matières premières et matières consommables) :
La valeur d'acquisition nette diminuée de toutes formes de réduction du prix majorée des frais et droits concernant directement l'acquisition.
- Pour les produits fabriqués ou subissant des traitements :
Le prix de revient des marchandises ou des matières premières augmenté des frais de fabrication ou de traitement (coûts salariaux, prix des produits additifs, et quote-part des frais indirects de production).
- Pour les produits fabriqués par le département "traiteur" :
Le prix de vente hors t.v.a. moins la marge brute bénéficiaire théorique.

6. Créances
Les créances sont portées à l'Actif pour leur valeur nominale. Une réduction de valeur est opérée lorsque la valeur de réalisation au terme de l'exercice est inférieure à la valeur comptable et à condition que la dépréciation soit certaine.

7. Valeurs disponibles
Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

8. Comptes de régularisation d'Actif
Les charges exposées pendant l'exercice mais relatives à un exercice ultérieur sont inscrites dans les comptes de régularisation d'Actif.
Le même principe est utilisé pour les revenus acquis si leur encaissement futur apparaît comme certain.

9. Provisions pour risques et charges
Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges éventuels sont constituées avec prudence, sincérité et bonne foi par le Conseil d'Administration. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont revues régulièrement et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

T.V.A.	402.824.964	C25

ANNEXE N.2 AUX ANNEXES DU BILAN AU 31/01/1997

I. Informations relatives aux méthodes d'évaluation utilisées (suite)

10. dettes
Les dettes en devises nationales sont reprises à leur valeur nominale. Les dettes en devises étrangères sont comptabilisées à un cours standard, lequel ne peut s'écarter du cours vendeur bancaire de plus de 2%.

11. Comptes de régularisation de Passif
Les charges afférentes à l'exercice et qui ne seront déterminées qu'au cours d'exercices ultérieurs sont inscrites dans les comptes de régularisation de Passif.

Certifié sincère et exact,
Woluwé-Saint-Pierre, le 15 mai 1997,

Philippe PAQUES
Administrateur-Délégué

Rudy LIEVENS
Président du Conseil d'Administration

ALIMENTATION FINE · DELIKATESSEN

Le 10 Avril 1997.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA S.A. ROB

SISE A 1150 BRUXELLES, 28 BD DE LA WOLUWE.

Conformément à nos obligations légales et statutaires, nous vous présentons notre rapport sur l'accomplissement de notre mandat durant l'exercice écoulé.

1. GENERALITES.

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels relatifs à la période du 01.02.96 au 31.01.97.
Le compte de résultats au 31.01.97 se solde par une perte de 102.371.988,- Frs.
Suite à la fermeture d'Uccle, nous avons enregistré une moins-value de 14.268.643,- Frs,un amortissement exceptionnel de 2.159.278,- Frs ,des charges exceptionnelles pour 12.007.937,-Frs et une provision pour restructuration 22.392.159,-Frs.
L'évolution des ventes hors TVA durant l'exercice comptable considéré a été négative : une régression de 11,1% a été observée, faisant passer le C.A. hors TVA de 730.585.569,- Frs à 650.138.358,- Frs.
A magasin comparable (hors Uccle fermé le 14.09.96), la progression de C.A. hors TVA est de 8,64% à Woluwé.

La restructuration.
L'année 1996 a été marquée par le regroupement de nos activités sur le magasin de Woluwé. Suite à la fermeture d'Uccle, les frais de rémunérations se sont établis à 199.290.479,- Frs contre 245.423.940,- Frs en 1995 : soit une diminution de 18,8%.

2. AFFECTATION DU RESULTAT.

La perte à affecter pour l'exercice écoulé s'élève à 102.371.988,-Frs.
Nous proposons à l'assemblée générale des actionnaires de cumuler ce montant à la perte reportée de l'exercice précédent qui s'élevait à 446.330.192,- Frs.
La nouvelle perte reportée au 31.01.97 s'élèvera ainsi à 548.702.180,- Frs.

.../...1.

Suite 1. au Rapport du Conseil d'Administration de la s.a. Rob.

3. EVENEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LA SITUATION BILANTAIRE DE L'EXERCICE.

Aucune circonstance connue n'est susceptible d'influencer de manière notable la situation bilantaire du 31 janvier 1997.

4. EVENEMENTS QUI INFLUENCERONT L'EVOLUTION DE L'ENTREPRISE.

Les objectifs de 1996 ont été atteints mais ont aggravé la situation des fonds propres.
En date du 10 Avril 1997, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire convoquée par le Conseil d'Administration suite à la perte de l'exercice et au montant largement négatif des fonds propres.
L'assemblée a décidé la poursuite des activités et a approuvé les mesures proposées par le Conseil.

5.RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.

Aucune activité de recherche et développement n'a été exercée par la société, la nature de l'entreprise ne s'y prêtant pas.

Nous tenons à remercier notre encadrement et tout notre personnel pour les efforts accomplis.
Nous soumettons au vote de l'assemblée générale l'approbation du bilan et du compte de résultats qui vous ont été présentés et dont vous avez reçu copie.
Nous vous prions de donner décharge aux Administrateurs pour leur mandat et au Commissaire-Réviseur pour sa mission durant l'exercice écoulé.

Philippe PAQUES
Administrateur délégué

Rudy LIEVENS
Président du Conseil
d'Administration

97217 .0042

ERNST & YOUNG

■ Ernst & Young
Reviseurs d'Entreprises
Bedrijfsrevisoren
Avenue Marcel Thiry 204
Marcel Thirylaan 204
1200 Bruxelles - Brussel

■ Tel : (02) 774 91 11
Fax: (02) 774 90 90

**RAPPORT DU COMMISSAIRE-REVISEUR
SUR LES COMPTES ANNUELS DE LA S.A. ROB
ARRETES AU 31 JANVIER 1997
PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
DU 20 MAI 1997**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de contrôle que vous nous avez confiée. Nos contrôles ont été réalisés selon les normes générales de revision de l'Institut des Reviseurs d'entreprises. L'organisation de votre Société en matière administrative et comptable et ses dispositifs de contrôle interne ont été jugés suffisants pour l'exercice de notre mission. Les responsables de la Société ont toujours répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations.

La comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Aucun changement n'a été apporté aux règles d'évaluation par rapport à l'exercice précédent. Le rapport de gestion concorde avec les comptes annuels. Il contient en outre les informations requises par la loi. Nous ne devons vous signaler aucune opération qui serait conclue en violation des statuts ou de la loi sur les sociétés. L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Au 31 janvier 1997, votre Société a un actif net négatif. Ainsi qu'il est mentionné dans le rapport de gestion, une Assemblée générale extraordinaire s'est réunie et a décidé de la poursuite des activités de la Société sur base de certaines mesures de redressement proposées par votre Conseil d'administration.

En conclusion, nous attestons, sans réserve, que les comptes annuels arrêtés au 31 janvier 1997, dont le total du bilan s'élève à BEF 275.764.500 et dont le compte de résultats se solde pour l'exercice par une perte de BEF 102.371.988 donnent, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société et que les justifications données dans l'annexe sont adéquates.

Le 28 avril 1997.

Ernst & Young Reviseurs d'Entreprises S.C.C. (B 160)
Commissaire-Reviseur
représentée par

P.F. Peterkenne,
Associé.

■ Société civile ayant emprunté la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée
Burgerlijke vennootschap die de rechtsvorm van een cooperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid heeft aangenomen
R.S.C. Bruxelles - R.P.V. Brussel 2131 - T.V.A. - B.T.W. BE 446.334.711
Banque - Paribas - Bank 551-4009200-65 - BBL 310-1231371-42
Générale de Banque - Generale Bank 210-0905900-69 - Kredietbank 435-0317791-0